

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Arrêté de délégation de fonction et de signature à Monsieur Raymond MAZZOLENI, 6^{ème} adjoint au maire

Le Maire de la Commune de Gréoux-les-Bains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18, stipulant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que, sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises par le maire, en vertu de l'article L.2122-22 du même code, peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire,

Vu la délibération n°2020-035 du conseil municipal du 23 mai 2020, fixant à six le nombre d'adjoints au maire,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 23 mai 2020, constatant l'élection de Monsieur Raymond MAZZOLENI en qualité de 6^{ème} adjoint au maire,

Considérant que le Maire doit, pour assurer la bonne administration locale, déléguer une partie de ses fonctions,

ARRETE

Article 1^{er} : Il est donné délégation de fonction à Monsieur Raymond MAZZOLENI, adjoint, dans les matières ci-après :

Travaux et bâtiments communaux :

- Examen des projets et suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales
- Examen des projets et suivi des travaux de voirie et réseaux divers
- Relations avec les opérateurs de réseaux (hors eaux et assainissement)
- Organisation de la viabilité hivernale de la voirie
- Rénovation énergétique et thermique des bâtiments communaux
- Suivi de l'entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux, dont contrats d'entretien
- Suivi des opérations relatives à la propreté de l'espace public et à la collecte des ordures ménagères, en relation avec la communauté d'agglomération DLVAgglo, en matière de génie civil notamment les colonnes enterrées.
- Gestion du patrimoine constitutif du domaine public et Police de la circulation (travaux, occupation du domaine public, police administrative du stationnement et de la circulation, relations avec les concessionnaires).
En cas d'absence de Madame Michèle COTTRET, Première Adjointe, les arrêtés de police et des services techniques en matière de travaux, de circulation et de stationnement seront signés en priorité et dans l'ordre suivant par : Monsieur Raymond MAZZOLENI, 6^{ème} adjoint et Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA 4^{ème} adjoint
- En cas d'absence de Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA, Monsieur Raymond MAZZOLENI pourra signer les actes relatifs aux équipements sportifs.

ARRETE DU MAIRE

Accessibilité :

- Suivi et mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée
- Représentation du maire à la commission d'arrondissement pour la sécurité et l'accessibilité des ERP en l'absence ou en cas d'empêchement de l'adjointe déléguée Madame Michèle COTTRET.

Article 2 : Cette délégation entraîne délégation de signature, au nom du maire de Gréoux-les-Bains, de tous actes, arrêtés, décisions, conventions, courriers afférant aux matières objet de la délégation. La signature de Monsieur Raymond MAZZOLENI devra être précédée de la mention suivante : « Pour le Maire et par délégation ».

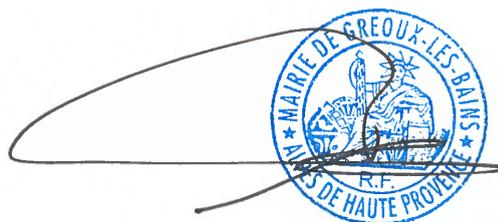
Article 3 : Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au registre des arrêtés du maire.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et à Monsieur le Trésorier Municipal.

Article 5 : Voies et délais de recours – En cas de contestation, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours administratif gracieux devant l'auteur de la décision et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille.

Fait à Gréoux-les-Bains, le 19 juin 2023

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Gréoux-les-Bains. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GREOUX-LES-BAINS' at the top and 'R.F. ALPES DE HAUTE PROVENCE' at the bottom. In the center is a coat of arms. A black ink signature is written over the stamp.

Paul AUDAN

Notifié le : 21 juin 2023

Signature de Raymond MAZZOLENI, 6^{ème} adjoint au maire :

A blue ink signature of Raymond Mazzoleni, the 6th deputy mayor, written in a cursive style.